

Sur quoi le diagnostic du SCoT peut-il aboutir ?

C'est la question que l'on peut se poser en voyant la masse de travail, d'études et d'intervenants mis en œuvre pour ce document d'urbanisme



Thierry Goirand a présidé cette séance

Le SCoT (Schéma de cohérence territoriale) du Pays Giennois a été le principal sujet de la réunion du comité syndical qui s'est déroulée la semaine dernière au centre administratif, en présence de l'ensemble des élus des trois cantons concernés, Gien, Briare et Châtillon-sur-Loire.

Une étude de plus pour l'agenda 21

Auparavant, le compte administratif excédentaire de 237 281 € avait été approuvé à l'unanimité tout comme le budget primitif ainsi que la contribution de 1,40 € par habitant, justement destinée à participer au financement de ce SCoT sur le territoire du Pays Giennois.

En revanche, Jean-Pierre Pougny (Saint-Gondon) s'est abstenu sur le lancement d'une étude pour l'élaboration de l'Agenda 21, fil conducteur du développement durable du contrat régional troisième génération. « Encore une étude de plus » a soupiré l' élu. Le président, Thierry Goirand, lui a rappelé que si on ne la faisait pas, « cela pourrait nous pénaliser pour le prochain contrat de Pays ». Ce qui sous-entend que la

Région, principal financeur de ce contrat, représentée par Anne Leclercq ce jour, exige cette étude qu'elle subventionne d'ailleurs à 80 %.

Elle s'ajoutera en tout cas au diagnostic du SCoT qui a ensuite été pré-

senté par les différents responsables des agences mandatées à cet effet.

Des avantages et des inconvénients

Leur intervention, accompagnée d'une projection de visuels et un document de 118 pages, dura plus d'une heure. Si le travail fourni est incontestable, on remarquera quand même que ce diagnostic n'a sans doute pas appris énormément de choses aux élus sur leur territoire dont ils connaissent les principales caractéristiques. C'est certes l'analyse des données qui compte et l'on constate le plus souvent que chaque situation a ses avantages et ses inconvénients.

C'est le cas, par exemple, de la diversité du territoire au carrefour de cinq régions naturelles, de son caractère rural, de son tissu industriel, de son éloignement d'un grand pôle urbain, de sa proximité avec la région parisienne, de sa faible pression foncière entraînant une forte consommation d'espace, de sa colonne verté-

brale qu'est la Loire vecteur de tourisme mais aussi d'inondations, de ses axes de communication et plus particulièrement de l'A77 qui nous rapproche de Paris, mais aussi de Montargis et de Cosnes ce qui peut avoir un effet « dortoir » pour les communes du Pays, etc.

Bien évidemment, l'accent a été mis sur quelques points noirs bien connus comme le vieillissement de la population, la mauvaise liaison avec Orléans, le manque de possibilités au niveau de l'enseignement supérieur, le déficit d'emploi dans la plupart des communes hormis Gien et Briare ou encore les transports en commun peu développés.

Un schéma arrêté en février/mars 2013

Bref un état des lieux très fouillé, en phase avec la réalité, mais dont les enjeux vont devoir être décortiqués pour organiser et optimiser le territoire. Car ce diagnostic n'est qu'une étape dans la réalisation de ce SCoT qui va maintenant passer à une deuxième phase, celle du PADD, comprenez le plan d'aménagement et de développement durable. Celui-ci devra intervenir en juin 2012 avant d'établir, en fin d'année, le DOO, soit le Document d'orientation et d'objectif. Et ce n'est qu'en février/mars 2013 que le SCoT du Pays Giennois sera arrêté.

Une fois établi, ce schéma de cohérence territoriale, au cœur des obligations du Grenelle de l'environnement, sera un document d'urbanisme opposable aux PLU. Il implique donc un large partenariat entre les élus, le syndicat mixte, les communautés de communes, les services de l'État et bien sûr les cabinets d'études privés. Reste à savoir aujourd'hui si cette masse de travail, d'études et d'intervenants ne va pas accoucher d'une souris.

Hervé Le Roux Dupeyron

« CHÉQUIERS AVANTAGES »

La mise au point de Thierry Goirand

Le président du Pays Giennois, Thierry Goirand, ayant eu vent des critiques de la présidente de l'ACA de Gien, Christiane Franchina, à propos des « chéquiers avantages », a tenu à faire une mise au point publique en présence de l'ensemble des élus des trois cantons.

Il a ainsi rappelé que « les six unions commerciales avaient participé à ce projet qu'elles ont toutes validé. Cela a même permis de relancer certaines de ces associations et chaque commerçant concerné a signé le bon à tirer. Il n'est donc pas correct de mettre en cause le Pays Giennois dans cette affaire ». A noter qu'il a ensuite été soutenu par le maire de Gien, Jean-Pierre Hurtiger, qui l'a félicité pour cette opération commerciale « attractive », tout en montrant bien son agacement envers l'ACA de Gien et sa présidente.

Rappelons que celle-ci est pour l'instant démissionnaire en raison du partage de la subvention municipale avec l'association des commerçants de Val Sologne. Visiblement, le maire n'a pas l'air de vouloir changer d'avis...

H.LRD